



AVIS PUBLIC DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est donné qu'à la séance ordinaire du conseil du 2 mai 2017, à 20 h, à la salle Simon Lacoste de l'hôtel de ville, 575, rue Principale, Saint-Amable, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Rue Daniel

Lot : Une partie du lot 199-95-P
Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie
Circonscription foncière de Verchères

Objet :

- 1) Permettre une profondeur de terrain de 22,86m, alors que la profondeur de terrain minimale est de 30,00m (profondeur insuffisante de 7,14m).

2. Rue Daniel

Lot : Une partie des lots 199-95-P et 199-96-P
Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie
Circonscription foncière de Verchères

Objet :

- 1) Permettre une profondeur de terrain de 22,86m, alors que la profondeur de terrain minimale est de 30,00m (profondeur insuffisante de 7,14m).

3. Rue Étienne

Lot : 659-2
Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie
Circonscription foncière de Verchères

Objet :

- 1) Permettre une largeur de terrain de 13,86m, alors que la largeur de terrain minimale est de 30,00m (largeur insuffisante de 1,14m).

4. 387, rue des Érables (Parcelle 1)

Lots : 204-14, 204-15 et 204-143
Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie
Circonscription foncière de Verchères

Objet :

- 1) Permettre une profondeur de terrain de 28,40m, alors que la profondeur de terrain minimale est de 30,00m (profondeur insuffisante de 1,60m).

5. 387, rue des Érables (Parcelle 2)

Lot : 204-15-P
Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie
Circonscription foncière de Verchères

Objet :

- 1) Permettre une profondeur de terrain de 26,04m, alors que la profondeur de terrain minimale est de 30,00m (profondeur insuffisante de 3,96m).

6. 301, rue Bénard
Lot : 207-312
Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie
Circonscription foncière de Verchères

Objet :

- 1) Régulariser la présence d'une deuxième porte en façade.

7. Rue Hervé Nord
Lot : 5 131 235
Cadastre du Québec

Objets :

- 1) Permettre l'aménagement d'un logement accessoire ayant une superficie de 42,5% au niveau du rez-de-chaussée, alors que la superficie maximale pour un logement au rez-de-chaussée est de 40% (superficie excédentaire de 2,5% (arrondi à 3%));
- 2) Permettre l'aménagement d'un logement accessoire ayant une superficie totale de 18,92%, alors que la superficie totale minimale d'un logement accessoire est de 25% (superficie insuffisante de 6,08% (arrondi à 7%)).

8. Rue des Érables (terrain 1)
Lot : 200-23-P
Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie
Circonscription foncière de Verchères

Objets :

- 1) Permettre une largeur de terrain de 15,24 m pour un nouveau lot projeté, alors que la largeur minimale de terrain minimale est de 28,00 m (largeur de terrain insuffisante de 12,76 m);
- 2) Permettre une superficie de terrain de 445,95m², alors que la superficie de terrain minimale est de 616,00m² (superficie de terrain insuffisante de 170,05m²).

9. Rue des Érables (terrain 2)
Lot : 200-23-P
Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie
Circonscription foncière de Verchères

Objets :

- 1) permettre une largeur de terrain de 15,24 m pour un nouveau lot projeté, alors que la largeur minimale de terrain minimale est de 28,00 m (largeur de terrain insuffisante de 12,76 m)
- 2) permettre une superficie de terrain de 445,95 m², alors que la superficie minimale est de 616,0 m² (superficie de terrain insuffisante de 170,05 m²).

10. 271, rue Daniel Sud
Lot : 199-39
Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie
Circonscription foncière de Verchères

Objets :

- 1) Permettre une profondeur de terrain de 21,89 m, alors que la profondeur de terrain minimale est de 22,00 m (profondeur de terrain insuffisante de 0,11 m);
- 2) Permettre une marge arrière de la maison de 3,55 m, alors que la marge arrière minimale est de 5,00 m (marge arrière de la maison insuffisante

- de 1,45 m);
- 3) Permettre une distance de 1,13 m entre la galerie existante et la ligne arrière, alors que la distance minimale requise est de 1,5 m (dégagement insuffisant entre la galerie et la ligne arrière de 0,37 m).

Avis est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes au cours de cette séance.

Donné à Saint-Amable le 13 avril 2017.



Carmen McDuff
Directrice générale et sec.-trés.